RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02754
Numéro SIREN : 524 252 343
Nom ou dénomination : FINANCIERE ZELMAT

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2017 sous le numéro de dépôt B2017/031771

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... TOULOUSE

Date : 19/12/2017

2085026

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/031771**
n°de gestion : **2010B02754**
n°SIREN : **524 252 343 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 19/12/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FINANCIERE ZELMAT - Société à responsabilité limitée
10 rue du Pountil 31410 Mauzac -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

2085026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 10, rue du Pountil 31410 MAUZAC — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 52425234300016 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	1 004 559	CV	1 004 559
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	1 004 559	BK	1 004 559
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 745	BY	3 745
	Autres créances (3)	BZ	6 654	CA	6 654
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	50 000	CE	50 000
	Disponibilités	CF	581 918	CG	581 918
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	578	CI	578
	TOTAL (III)	CJ	642 895	CK	642 895
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 647 454	1A	1 647 454

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

"Certifié conforme" n° Décision

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise : FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 579 600)	DA	579 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	720 047
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	217 660
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 517 307
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 371
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	60 849
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 244
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 361
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 323
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	130 147
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 647 454

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont : Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont : Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	99 358
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ~~FINANCIERE ZELMAT~~ Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	340 038	FH		FI	340 038	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	340 038	FK		FL	340 038	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**					FR	340 039	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	23 114	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 062	
	Salaires et traitements *					FY	132 212	
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**					GF	168 387	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	171 652	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	100 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 885	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	101 885	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 185	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 185	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	100 700	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	272 352	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise FINANCIERE ZELMAT — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	45
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	45
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(45)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	54 647
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	441 924
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	224 265
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	217 660

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalité	45	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

"FINANCIERE ZELMAT"
Société à responsabilité limitée
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2017

"FINANCIERE ZELMAT"
Société à responsabilité limitée
au capital de 579 600 euros
Siège social : 10, rue du Pountil
31410 MAUZAC
RCS : TOULOUSE B 524 252 343
SIRET : 524 252 343 00016

*****

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre à onze heures trente, les associés de la société "FINANCIERE ZELMAT", société à responsabilité limitée au capital de cinq cent soixante dix neuf mille six cents euros, divisé en cinq mille sept cent quatre vingt seize parts de cent euros chacune, dont le siège social est 10, rue du Pountil – 31410 MAUZAC, se sont réunis dans les bureaux du supermarché « CARREFOUR MARKET » sis 30, route de Daux, à MONDONVILLE (31700), sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Abel ZELMAT, gérant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX parts, ci 5790

Le Président constate qu'est présente à la réunion :

Société « AMIDIS ET CIE », propriétaire de
SIX parts, ci 6

Total des parts représentées :
CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT SEIZE, ci 5796

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts formant le capital. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 mars 2017 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du code de commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,

- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice ; quitus au gérant,

- Affectation des résultats,

- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,

- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation,
- Le rapport du gérant,
- L'inventaire, le compte des résultats, les documents de synthèse et le bilan de l'exercice écoulé,
- Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'assemblée.

Les associés non gérants déclarent avoir pris connaissance plus de quinze jours avant la date de l'assemblée du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice, du compte des résultats, des documents de synthèse et du bilan, ainsi que du texte des résolutions proposées, et que, pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 mars 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice s'élevant à 217 660 euros à la distribution de dividendes à concurrence de 50 000 euros, à la réserve légale la somme de 57 960 euros, le solde au compte "autres réserves". Cette distribution fera l'objet d'une mise en paiement au plus tard le 31 janvier 2018.

L'assemblée générale reconnaît que le rapport présenté mentionne qu'il a été distribué au cours de l'exercice précédent la somme de cinquante mille euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, approuve ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que les personnes, parties aux dites conventions ne peuvent prendre part au vote et que leurs parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur le rapport de la gérance, rappelle qu'au titre de l'exercice écoulé, la société n'a exposé aucune dépense somptuaire visée par l'article 39-4 du Code Général des Impôts et de même, aucun intérêt excédentaire tel que visé par l'article 212 du C.G.I., n'a été versé durant cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé.

